

NOTE de la Plate-forme logement pour touTEs : La crise du logement cher

Au fil de la hausse des prix immobiliers, fonciers et locatifs (**parties 1 et 2**) la crise du logement et le désastre social engendrés se sont aggravés.

Les politiques publiques du logement, tant nationales que locales ont nourri, surtout depuis le début du millénaire, le renchérissement des prix pour en extraire une manne fiscale considérable (**partie. 7**) ;

La politique du logement cher a été relayée localement par des politiques d'urbanisme alimentant la gentrification des centres urbains, de leur périphérie et des secteurs touristiques ;

Elle a permis aux classes sociales aisées de tirer un profit croissant de l'exploitation du besoin essentiel d'avoir un toit (**part. 3 et 5**). Les milieux de l'immobilier sont confrontés à une nouvelle crise immobilière, après s'être fortement enrichis tout au long de l'ascension des prix depuis 2000. L'État aujourd'hui leur vient en aide, au lieu de laisser le marché purger ses excès et de réparer les dégâts sociaux qu'il a engendré.

Pire, à l'opposée d'une politique de réparation de la crise sociale du logement, le gouvernement accable les populations les plus impactées par la crise, en 1^{er} lieu les sans-abris, les mal-logés et les locataires, mais aussi *in fine* les classes moyennes empêchées d'accéder à la propriété.

Il réduit les APL avec constance depuis 2017 (**part. 6**) et annonce la fusion des aides sociales pour les réduire encore.

Il ampute les aides à la construction de logement sociaux, il accélère l'expulsion des locataires en difficulté, criminalise les occupants d'immeubles vides. Il ne respecte pas les droits des mal-logés et des sans-abris (loi DALO et droit à l'hébergement), il laisse des bailleurs privés frauder les droits de leurs locataires, il réprime toujours plus « l'habitat de survie » tels que le squat par nécessité, l'habitat informel, les cabanes, l'habitat mobile, ou l'habitat léger réversible ...

Notre pays, qui pourtant n'a jamais été aussi riche, s'éloigne toujours plus de l'objectif d'assurer à touTEs un logement stable, décent et à bas coût, tandis que le nombre de logements vacants et de résidences secondaires augmente, au détriment de l'offre de « logements pour habiter » (**part. 4**).

Résultats, la part des revenus des locataires consacrée au loyer augmente et les locataires se paupérisent (**part. 8**), le nombre d'expulsions explose (**part. 9**), et les sans-abris soumis au « supplice de la rue » sont désormais plus de 350 000, contre 133 000 en 2013 (sources Fondation pour le logement et INSEE).

Les graphiques et tableaux présentés dans cette note 2026, **réalisés par Pierre Concialdi, économiste**, confirment cette triste réalité : la crise du logement est encore devant nous, faute de mesures vigoureuses gouvernementales, comme celles proposées par la plate-forme logement pour touTEs, qui réunit associations de locataires, de mal logés, de solidarité et des syndicats.

Sommaire

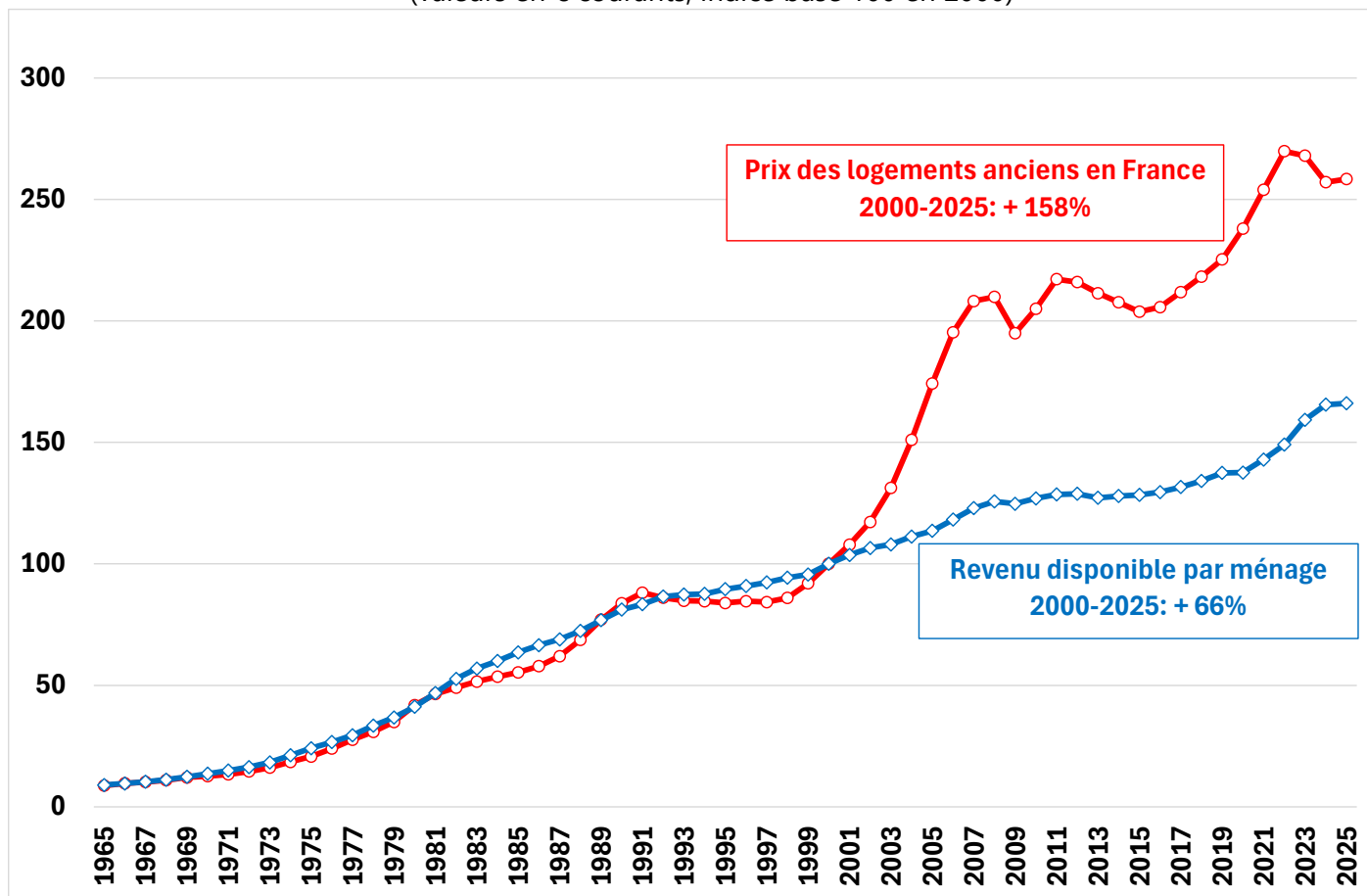
- 1. Des logements de plus en plus chers**
- 2. La spéculation foncière fait grimper les prix immobiliers**
- 3. L'immobilier de rapport : un patrimoine fortement concentré**
- 4. Toujours plus de logements vacants et de demandes HLM, moins de logements sociaux**
- 5. L'envolée des loyers et des profits associés**
- 6. Chute des aides au logement depuis 2017**
- 7. L'État, générateur et profiteur du logement cher**
- 8. Paupérisation des locataires et hausse des taux d'effort**
- 9. Un nombre record d'expulsions en 2025**

1. Des logements de plus en plus chers

Jusqu'à la fin des années 1990, le revenu disponible par ménage a évolué au même rythme que le prix des logements (graphique 1). Avec la spéculation immobilière des années 2000, **le prix des logements s'est envolé**. La hausse a été de 158 % entre 2000 et 2025, bien plus rapide que celle du revenu moyen par ménage (+ 68%).

Graphique 1

Variation du revenu disponible par ménage et du prix des logements (1965-2025)
(valeurs en € courants, indice base 100 en 2000)

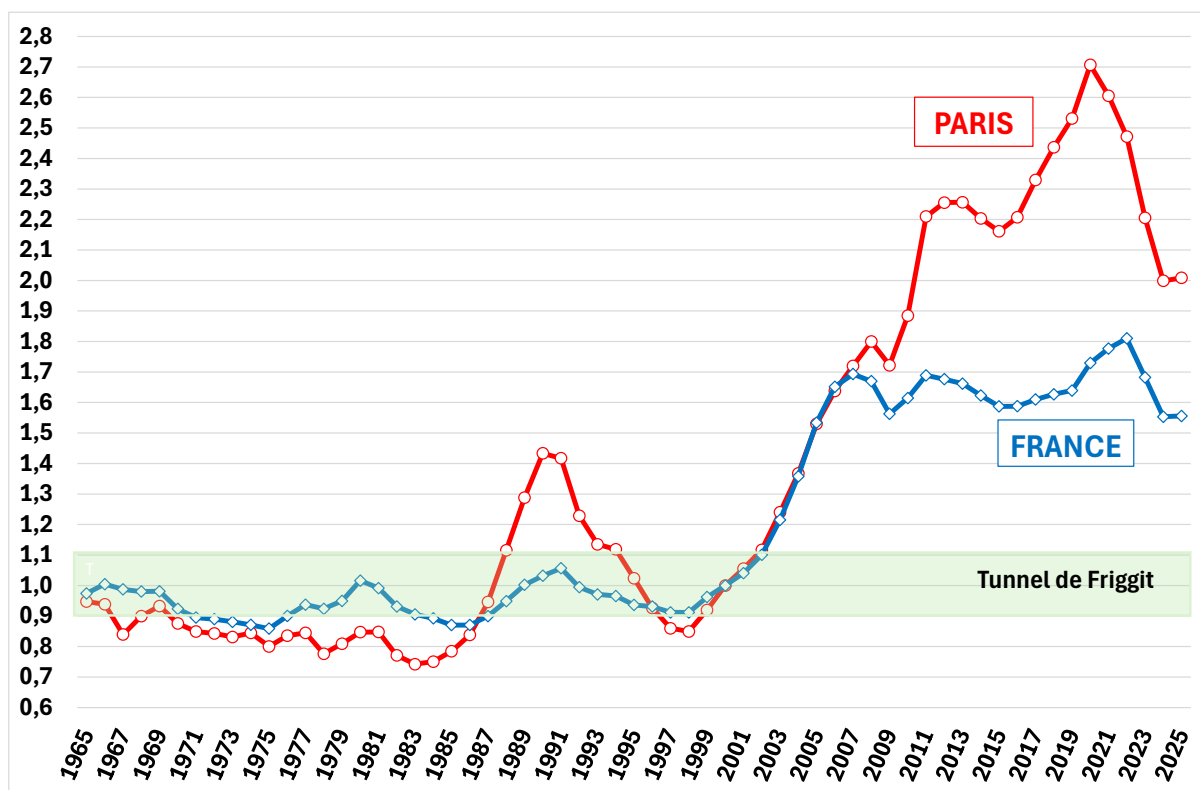


Source : INSEE, calculs DAL.

Le fossé qui s'est creusé entre l'évolution des prix immobiliers et les revenus des ménages limite de plus en plus l'accès à la propriété. La situation est particulièrement tendue à Paris. Alors que les prix se sont stabilisés à un niveau élevé en province après la crise financière de 2007-2008, la hausse s'est accélérée à Paris (graphique 2). Le prix des logements a ainsi continué à augmenter bien plus rapidement que le revenu moyen par ménage jusqu'en 2020. Le retournement du marché immobilier parisien s'est traduit sur les années récentes par une baisse de l'indicateur qui est cependant loin d'être revenu à son niveau de l'année 2000. Au total, **sur la période 2000-2025, les prix immobiliers parisiens ont augmenté 2 fois plus vite que le revenu moyen par ménage** (1,56 fois pour les prix France entière).

Graphique 2

« Tunnel de Friggit » - Prix des logements rapporté au revenu des ménages (1965-2025) –
(évolution en indices, 1965 = 1)



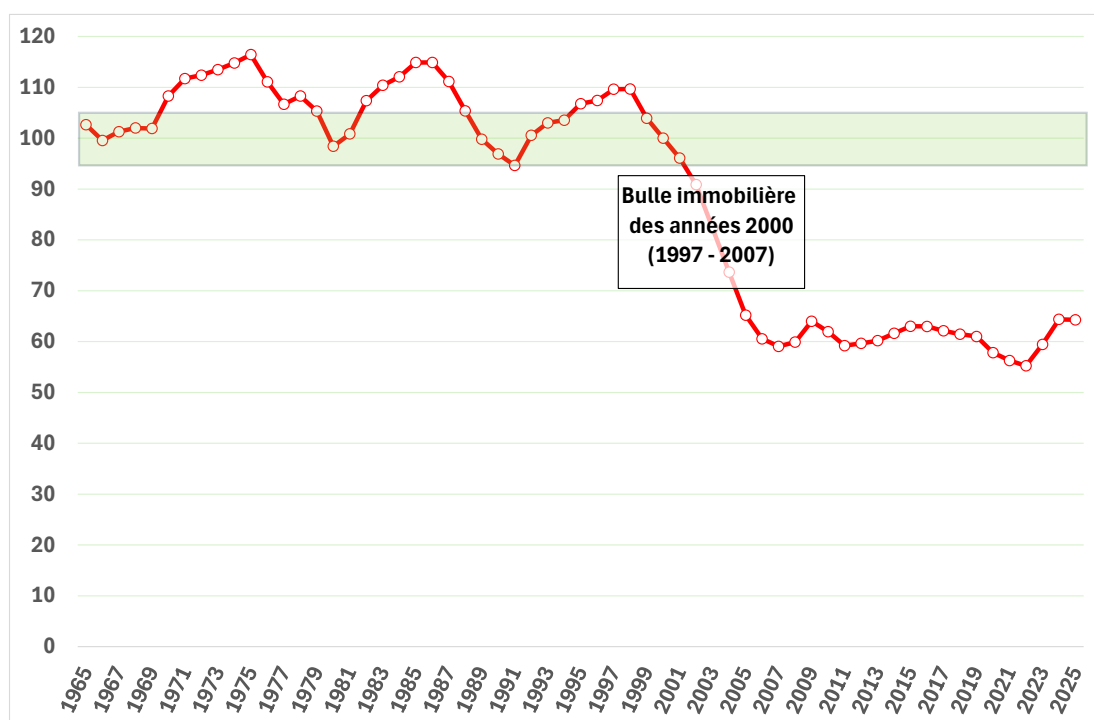
Source : INSEE, calculs DAL

Lecture: Jusqu'en 2000, le prix des logements a progressé à peu près au même rythme que le revenu par ménage (« Tunnel de Friggit »). Depuis 2000, ce n'est plus le cas avec l'envolée des prix de l'immobilier.

Cette situation a considérablement dégradé le pouvoir d'achat immobilier des ménages qui peut se mesurer par la superficie des logements accessible aux ménages en fonction de leur revenu. Pour un ménage disposant d'un revenu moyen, **le pouvoir d'achat immobilier a ainsi chuté de plus de 30% depuis l'année 2000** (graphique 3). Cette baisse a été très brutale entre 2000 et 2006. Depuis le pouvoir d'achat immobilier se maintient à un niveau historiquement très bas.

Graphique 3

Évolution du pouvoir d'achat immobilier des ménages
(Revenu disponible moyen / Prix moyen des logements) - En indices, 2000 = 100



Source : INSEE, calculs DAL

Lecture: avec la bulle immobilière des années 2000, le prix des logements a augmenté bien plus vite que le revenu des ménages, entraînant une chute du pouvoir d'achat immobilier (surface accessible à un ménage moyen souhaitant acquérir son logement).

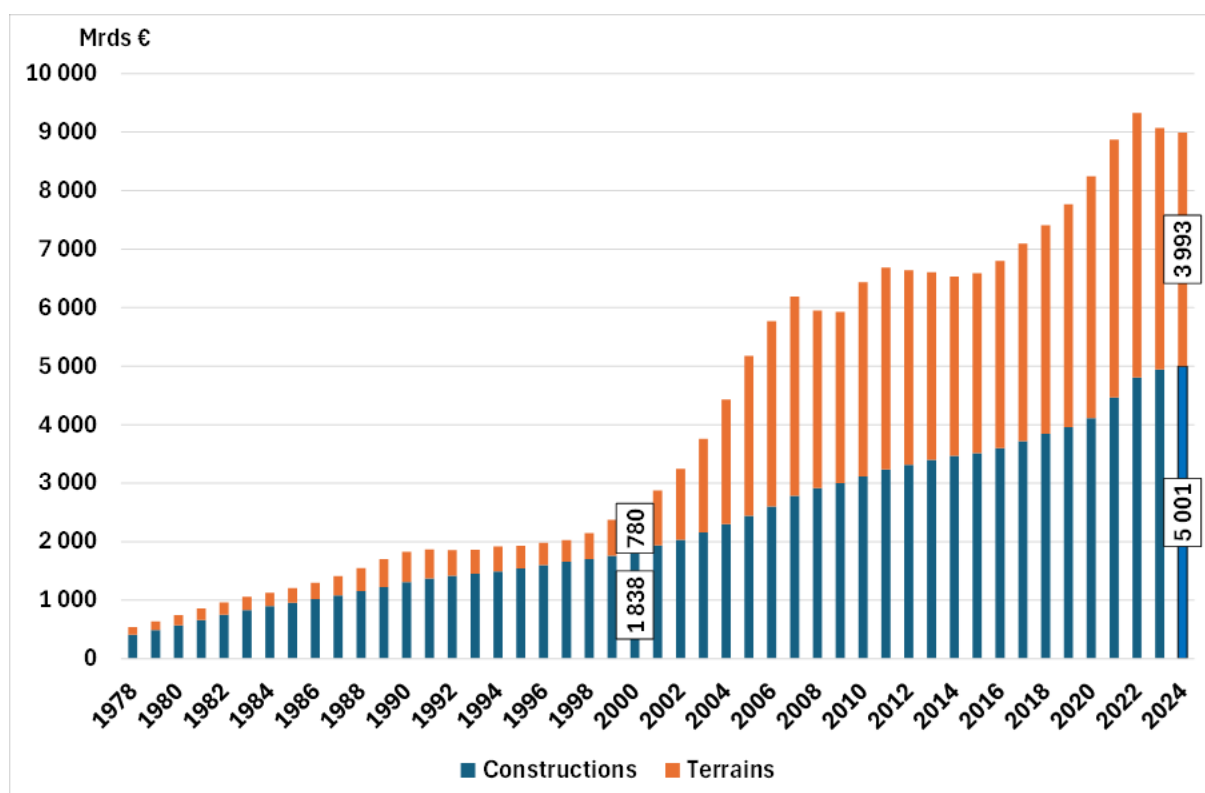
2. La spéculation foncière fait grimper les prix immobiliers

L'envolée des prix des logements traduit essentiellement la hausse spéculative des prix du foncier (graphique 4). Le patrimoine immobilier des ménages s'élevait à près de 9000 milliards d'euros en 2024, soit 61% de la valeur nette de l'ensemble de leur patrimoine. La valeur de ces biens immobiliers correspond pour partie à celle des logements et, pour une autre part, à celle des terrains qui supportent ces constructions.

Jusqu'à la fin des années 1990, la valeur des terrains représentait une part faible (environ 20%) de la valeur des biens immobiliers. Cette part a grimpé dans la première moitié des années 2000 avec l'envolée des prix du foncier pour représenter environ la moitié de la valeur du patrimoine immobilier à la fin des années 2010. Avec le reflux des prix immobiliers depuis 2020, cette part a baissé mais elle reste aujourd'hui plus de deux fois supérieure à celle observée jusqu'en 2000 (44,4% en 2024).

Graphique 4

Les composantes du patrimoine immobilier des ménages de 1978 à 2024
(en milliards d'euros)



Source : INSEE

3. L'immobilier de rapport : un patrimoine fortement concentré

Pour la plupart des propriétaires immobiliers, le patrimoine se limite à leur résidence principale : 58,7% des ménages sont ainsi propriétaires du logement qu'ils occupent. Les autres biens immobiliers (résidences secondaires, logements donnés en location, immobilier professionnel) sont en revanche beaucoup moins diffusés : seuls 17,9% des ménages sont propriétaires d'un bien immobilier autre que leur résidence principale. Ce pourcentage est encore plus faible pour l'immobilier de rapport, c'est-à-dire des biens immobiliers mis en location : **environ 12% des ménages seulement détiennent des biens immobiliers de rapport¹.**

¹ Arrondel L., Roger M., Savignac F. (2013), « Patrimoine et endettement des ménages dans la zone euro : le rôle prépondérant de l'immobilier », *Bulletin de la Banque de France*, N° 192, 2e trimestre 2013

Au sein de cette population réduite, la concentration de ces biens de rapport est très forte : les 10% de ménages possédant les patrimoines les plus importants en détiennent les deux tiers et **les 5% des plus gros patrimoines en détiennent près de la moitié**². Ce degré de concentration est voisin de celui observé pour les actions.

Contrairement à une image souvent véhiculée, la population des bailleurs privés n'est donc pas une masse de petits propriétaires immobiliers dont les revenus dépendraient principalement des loyers qu'ils perçoivent. En réalité, pour l'immobilier de rapport et les actions - qui reste le patrimoine le plus concentré - la logique d'accumulation présente de fortes dimensions communes. Comme le soulignait une étude³, « *Ce sont tout d'abord des actifs dont la détention ne devient significative que dans les hauts patrimoines, les hauts revenus, et chez les titulaires d'un diplôme élevé... Les héritiers, à patrimoine donné, sont également plus fréquemment (trois fois plus) détenteurs* ».

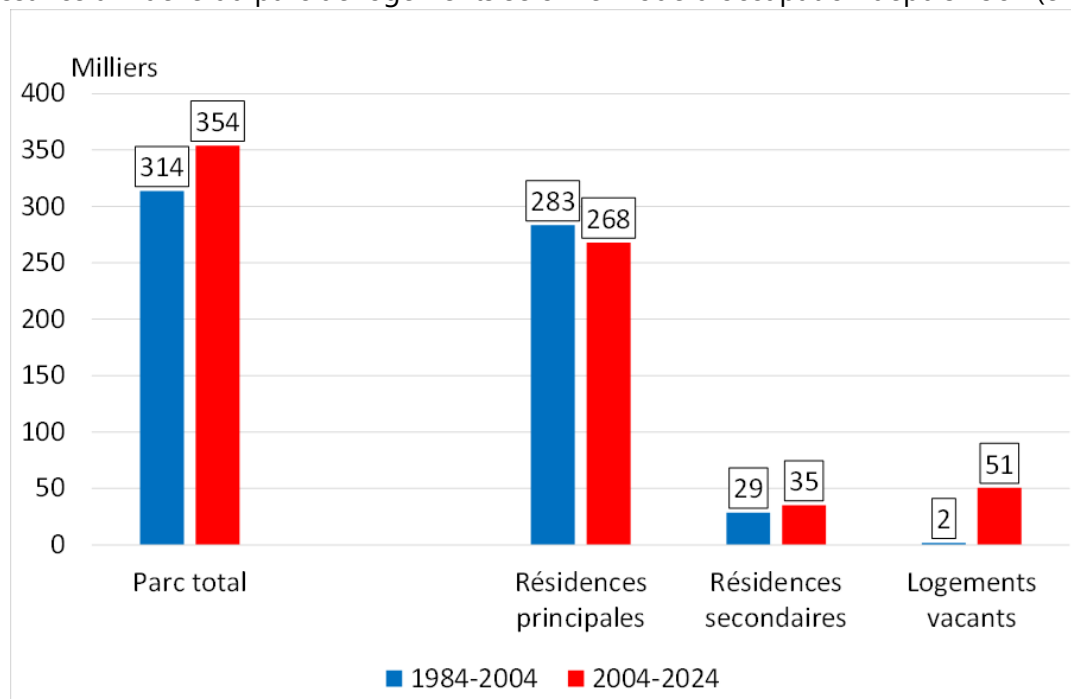
4 - Plus de logements vacants et de demandes HLM, moins de nouveaux logements sociaux :

Entre 2004 et 2024, le parc de logements a augmenté à un rythme plus rapide qu'au cours des 20 années précédentes de 1984 à 2004 (graphique 5). En moyenne, le parc de logements a ainsi augmenté de 354 000 par an entre 2004 et 2024, contre une progression moyenne annuelle de 314 000 entre 1984 et 2004 (**écart de +40 000 par an**).

Sur les mêmes périodes, la hausse du parc de résidences principales s'est au contraire ralentie : + 268 000 par an de 2004 à 2024 contre une hausse annuelle de + 283 000 entre 1984 et 2004 (**écart de - 15 000 par an**). Ce décalage s'explique en partie par le développement des résidences secondaires, mais surtout par la forte hausse du parc de logements vacants (+1 million depuis 2004) qui a absorbé environ 1/6^e de la croissance du parc total. Au total, parmi les nouveaux logements disponibles depuis 2004, un peu plus des trois quarts seulement ont été affectés à des résidences principales (contre 90% entre 1984 et 2004).

Graphique 5

Croissance annuelle du parc de logements selon le mode d'occupation depuis 1984 (en milliers)



Source : Comptes du logement

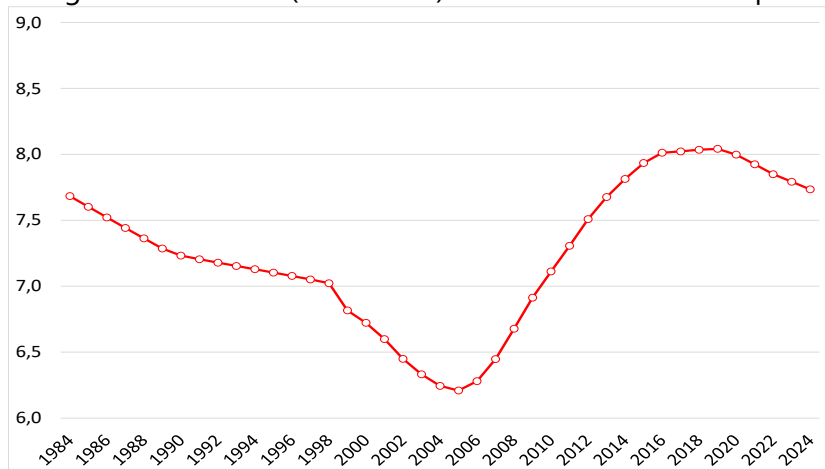
² Pour la résidence principale, ces chiffres sont respectivement de 30,7% et 17,7%.

³ Arrondel L., Bachellerie A., Birouk O., Chaput H., Savignac F. (2011), « Les comportements patrimoniaux des ménages en France - Évolutions et déterminants entre 2004 et 2010 », *Bulletin de la Banque de France*, N° 185, 3e trimestre 2011.

On dénombre aujourd'hui près de 3 millions de logements vacants sur un parc total de 38,3 millions de logements, soit environ un logement sur douze. Après une baisse quasi-continue de 1984 à 2005, la proportion de logements vacants a grimpé pour se stabiliser à un niveau historiquement élevé (graphique 6).

Graphique 6

Proportion de logements vacants (1984-2024) en % de l'ensemble du parc de logements



Source : Comptes du logement

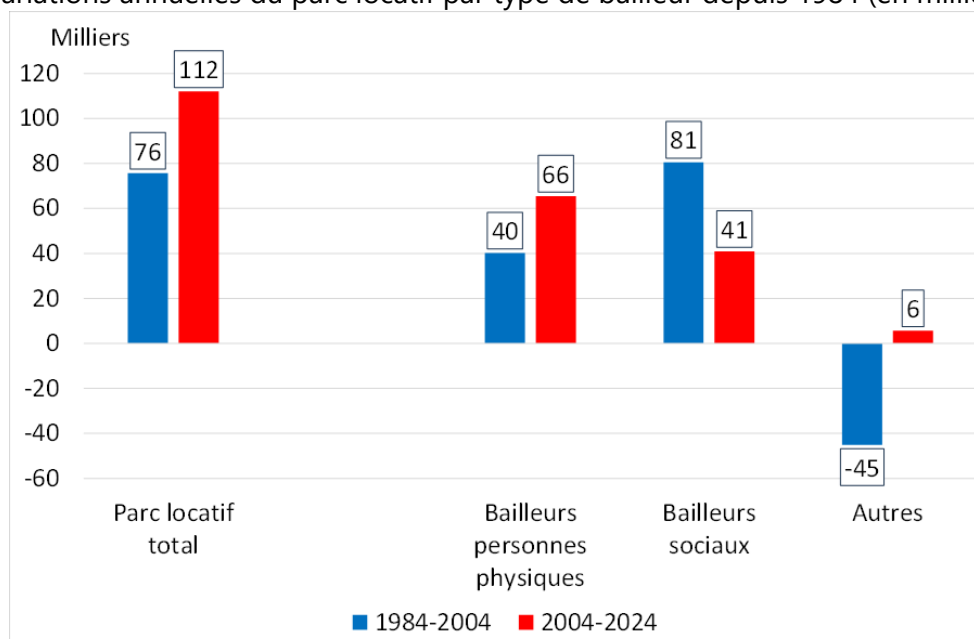
Pour le parc locatif, la croissance a été plus rapide sur la période 2004-2024 que sur les 20 années précédentes (1984-2004) : le parc de logements loués a ainsi augmenté de 112 000 par an entre 2004 et 2024, contre une hausse moyenne annuelle de 76 000 entre 1984 et 2004 (graphique 7). On observe cependant un décalage très net entre la croissance du parc privé et celle du parc social :

- pour le locatif privé (bailleurs personnes physiques), la croissance du parc s'est accélérée, avec une hausse moyenne annuelle du nombre de logements 1,5 fois supérieure entre 2004 et 2024 (+66 000 par an) à celle observée entre 1984 et 2004 (+40 000 par an) ;
- pour le parc locatif social on observe le phénomène inverse : la croissance annuelle moyenne du parc de logements a chuté de moitié, passant de +81 000 par an (1984-2004) à +41 000 par an (2004-2024).

La croissance du parc locatif social est bien inférieure à celle du nombre de mises en service qui est l'indicateur le plus commenté, car cet indicateur ne tient pas compte du fait qu'un certain nombre de logements sont chaque année démolis ou proposés à la vente.

Graphique 7

Variations annuelles du parc locatif par type de bailleur depuis 1984 (en milliers)



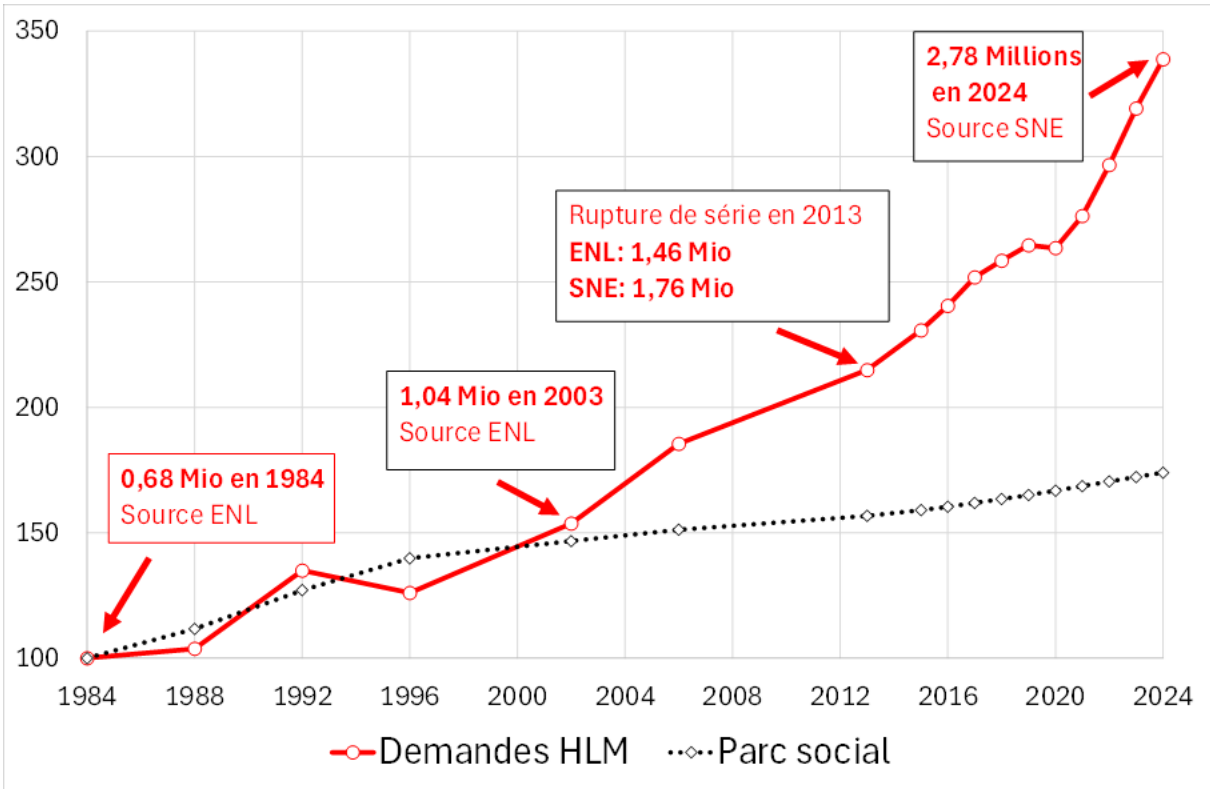
Source : Comptes du logement

Tous les éléments précédents se conjuguent pour approfondir une crise du logement dont les dimensions atteignent aujourd’hui des proportions inégalées comme en témoigne l’explosion du nombre de demandes de logements sociaux. On dénombrait fin 2024 près de 2,8 millions de demandes HLM, soit plus qu’un triplement depuis 1984 (3,4 fois plus) et un doublement depuis 20 ans (graphique 8).

Entre 1984 et 2003, la croissance du parc de logements sociaux a suivi à peu près celle du nombre de demandes, mais depuis 20 ans, le nombre de demandes de HLM s’est envolé, pour atteindre près de 3 millions de demandes, tandis que la croissance du parc social s’est ralentie.

Graphique 8

Évolution des demandes HLM et du parc social de logement de 1984 à 2024
(en indices, 1984 = 100)



Sources : Enquêtes logement de 1984 à 2013 et SNE de 2013 à 2024 pour les demandes Hlm - Comptes logement pour le parc social. Calculs DAL

Les annonces faites par le gouvernement en 2024 pour favoriser la production de logements intermédiaires (LLI) et intégrer éventuellement ces logements dans le décompte des logements sociaux sont loin d’apporter une réponse à la crise. La dénomination de logement intermédiaire est en effet trompeuse. Aujourd’hui, 70% des ménages sont éligibles à un logement social (PLS). Le LLI s’ouvre aux ménages dont les ressources se situent dans la tranche des 70%-85%, visant les classes moyennes aisées et les cadres supérieurs. Autrement dit, **seulement 15% des ménages les plus riches ne sont pas éligibles à un LLI.** .

Mettre en place des aides pour loger ce type de ménage, c’est reconnaître que le logement est devenu hors de portée de 85% des ménages dans les zones tendues. Par ailleurs, les ménages intéressés par le LLI sont rares car ils préfèrent accéder à la propriété, lorsqu’ils ne le sont pas déjà, plutôt que de louer.

Tableau 1 : Pourcentage de ménages éligibles selon le plafond de ressources

Plafond	% de ménages sous plafond
PLAI	24
PLUS	54
PLS	70
LLI	85

Source : ANCOLS. Estimation DAL pour le LLI

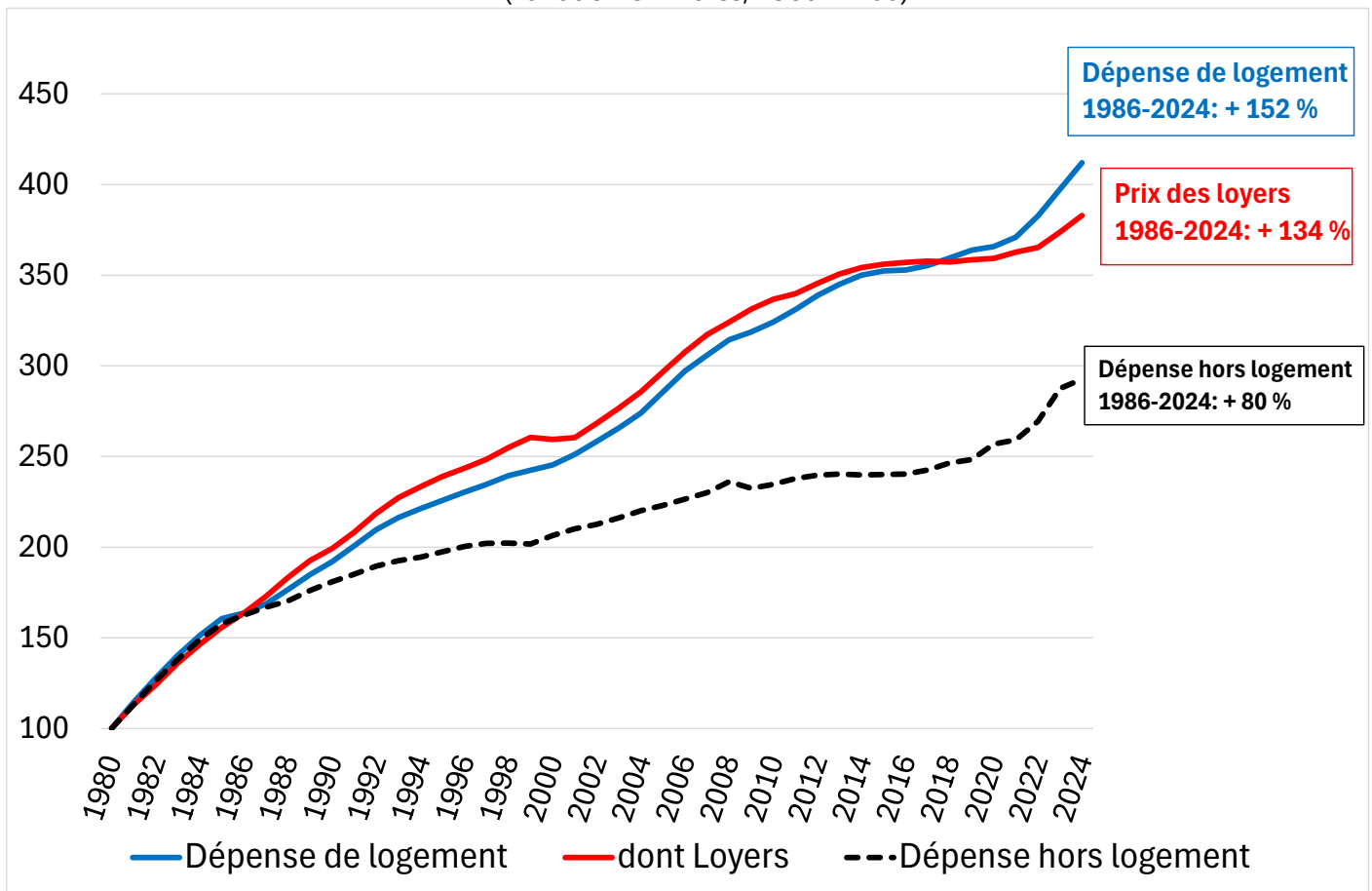
4. L'envolée des profits locatifs

Depuis le milieu des années 1980, le prix des loyers a augmenté nettement plus vite que la moyenne des prix : + 134% entre 1986 et 2024, contre une hausse du prix des autres consommations (dépense hors logement) de + 80% (graphique 9). La hausse du prix des loyers s'est ralentie sur les dernières années en se maintenant cependant à un niveau élevé. Sur les années les plus récentes, depuis 2020, c'est l'envolée des prix de l'énergie qui a poussé à la hausse la dépense de logement qui inclut l'ensemble des charges.

Depuis 1984, la hausse des loyers a été plus forte dans le secteur privé (+3,8% par an) que dans le secteur HLM (+3,4% par an). Au total, le coût du loyer moyen par logement a été multiplié par 4,1 dans le secteur privé et par 3,5 dans le secteur HLM.

Graphique 9

Prix des loyers et de la dépense de logement
(variation en indice, 1980 = 100)



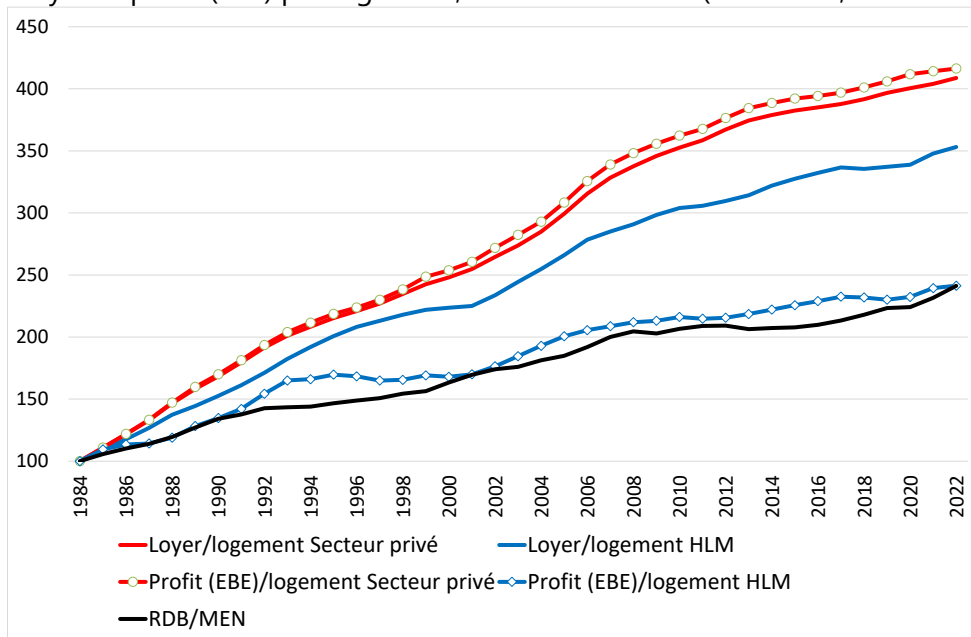
Source : INSEE, comptes nationaux

Note : la dépense de logement comprend les loyers et l'ensemble des charges associées

Le décalage entre les deux secteurs est bien plus conséquent en ce qui concerne les profits. Ceux du secteur privé ont connu une hausse équivalente à celle des loyers (+3,8% par an), soit une multiplication par 4,2 (graphique 10). Cette hausse a été beaucoup plus réduite dans le secteur HLM (+2,3% par an, multiplication par 2,4), soit une hausse équivalente à celle du revenu moyen par ménage. Ni l'INSEE, ni Bercy ne fournissent de données permettant de connaître le montant et l'évolution des profits engrangés dans le secteur du logement par les différents acteurs économiques privés : BTP, intermédiaires immobiliers, gestionnaires locatifs, recettes locatives,...

Graphique 10

Loyer et profit (EBE) par logement, en euros courants(en indices, 1984 = 100)



Source : Comptes du logement, calculs DAL

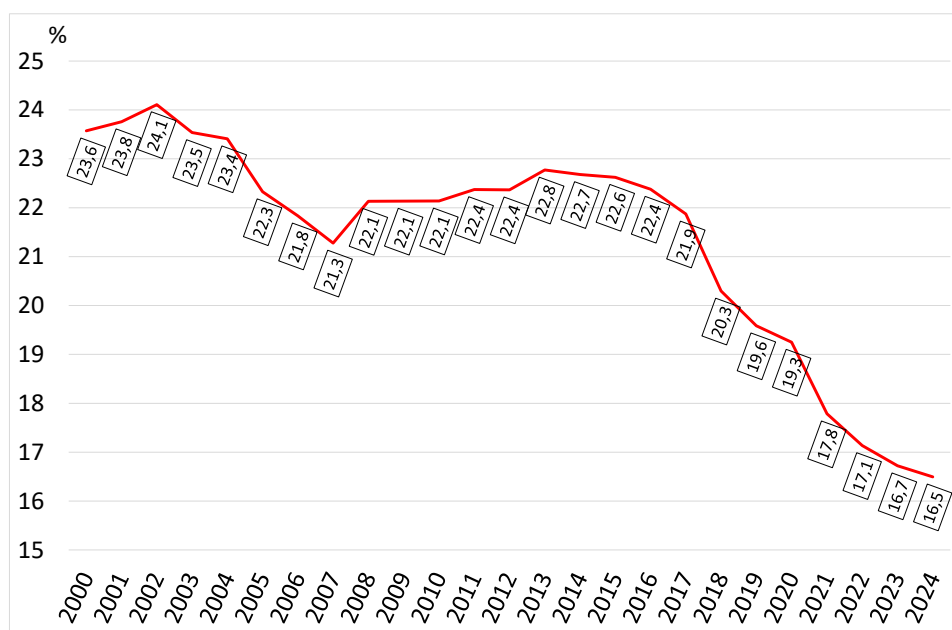
RDB/MEN : revenu disponible moyen par ménage

6 - Chute des aides au logement depuis 2017

Les aides au logement représentent aujourd'hui 16,5% du montant total des loyers contre 22,4% avant 2017 (graphique 11). La baisse serait encore plus importante si on intégrait dans ce calcul la réduction du loyer de solidarité (RLS). Si celle-ci impacte directement les bailleurs, elle se traduit aussi par une diminution des travaux d'entretien qui a un impact sur la qualité des logements occupés par les locataires.

Graphique 11

Aides au logement (APL, ALF, ALS) en proportion des loyers de 2000 à 2023 (%)



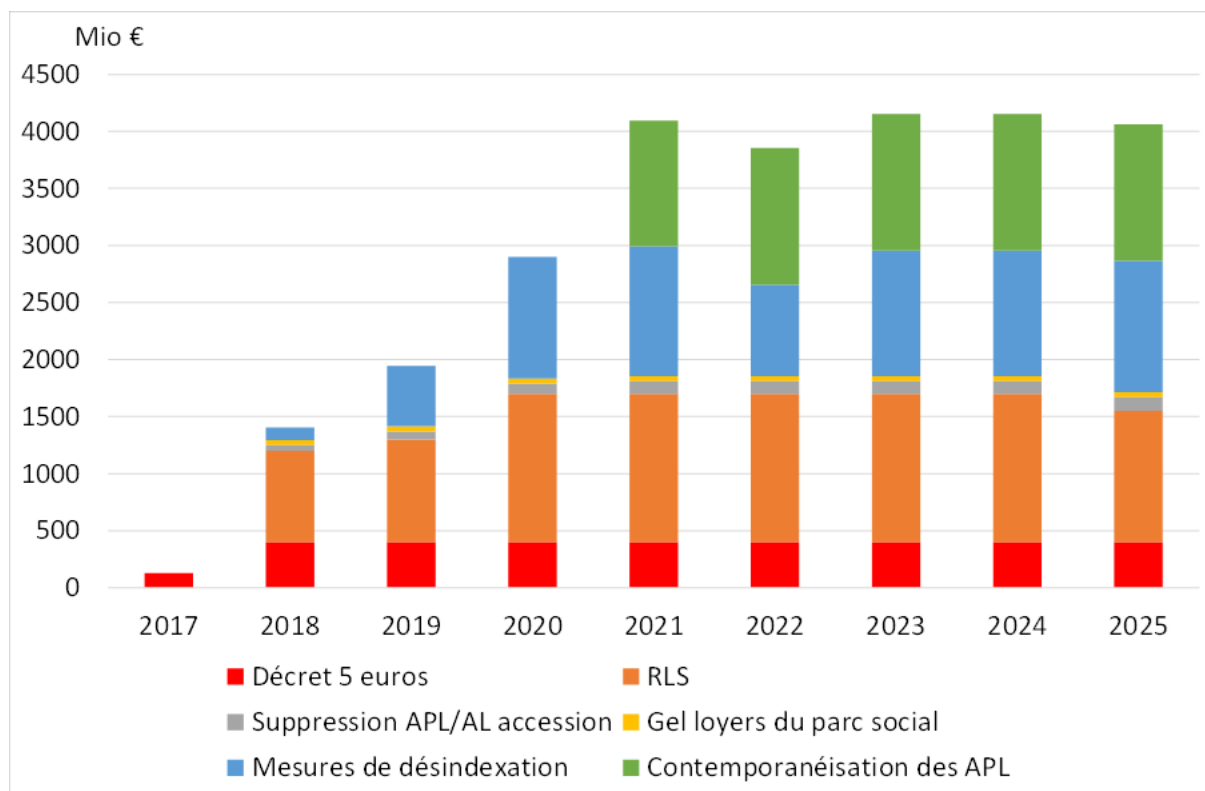
Source : Compte du logement

Le premier quinquennat Macron a débuté avec un coup de rabot uniforme de 5 euros sur les aides au logement. Dans les années suivantes, d'autres mesures moins visibles ont été prises (désindexation des barèmes,

« contemporanéisation » des aides, réduction des loyers sociaux...). Ces mesures ont eu un effet bien plus dévastateur que la coupe initiale de 5 euros. Depuis 2021, le montant des aides personnelles au logement est ainsi inférieur de 4 milliards d'euros par an à son volume de 2016 (graphique 12), ce qui représente une ponction moyenne annuelle par allocataire d'environ 700 euros par an (toujours par rapport à 2016).

Graphique 12

Économies sur les aides personnelles au logement depuis 2017
(Baisse en Mds € par rapport à 2016)



Source : Fondation pour le logement des défavorisés

7 - L'État, générateur et profiteur du logement cher

L'État encaisse plus grâce au logement cher et réduit toujours plus ses efforts pour loger la population. Remplir les caisses grâce au renchérissement des prix immobiliers et à la réduction des aides sociales, c'est la ligne conductrice de la politique du logement appliquée sous l'ère Macron :

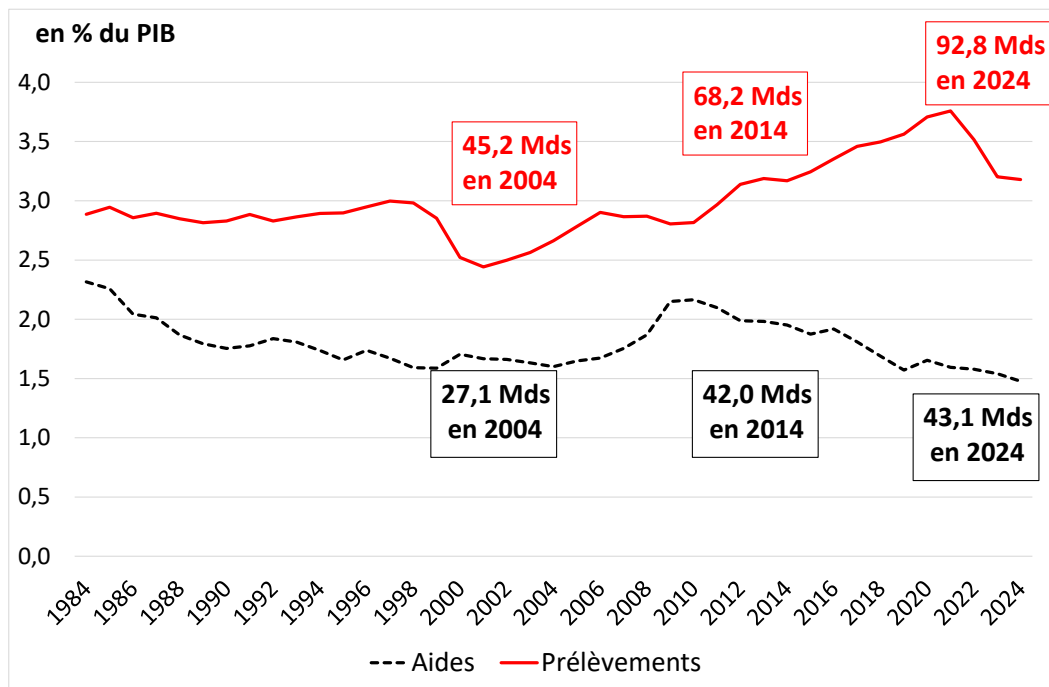
Les recettes fiscales liées au logement ont rapporté 92,8 milliards en 2024, 79,2 Mds en 2017 et 56,1 Mds en 2010 (graphique 13). C'est le produit de la hausse des prix immobiliers et fonciers, des transactions, des coûts de construction et d'entretien, de la taxe foncière... Le repli des prix immobiliers observé sur les années récentes n'a pas bouleversé ce constat : aujourd'hui, l'État encaisse deux fois plus de ressources grâce au logement cher qu'il n'en distribue sous forme d'aides.

L'État n'a consacré que 43,1 milliards au logement en 2024, contre 41,2 Mds en 2017 et 43,0 Mds en 2010, année où l'effort public pour le logement représentait environ 2,2 % du PIB . Cet effort est tombé à 1,6% du PIB en 2022. Les aides au logement comprennent les APL, les aides à la production de logement sociaux, deux postes en baisse, et les aides à l'investissement locatif privé et aux particuliers.

Pour retrouver le niveau de 2010, il manque plus de 20 milliards en 2024 : cela suffirait à relancer la production de logements sociaux et à soutenir les locataires confrontés à la hausse des loyers, des prix de l'énergie et à l'inflation en général.

Graphique 13

Aides et prélèvements liés au logement (en % du PIB)

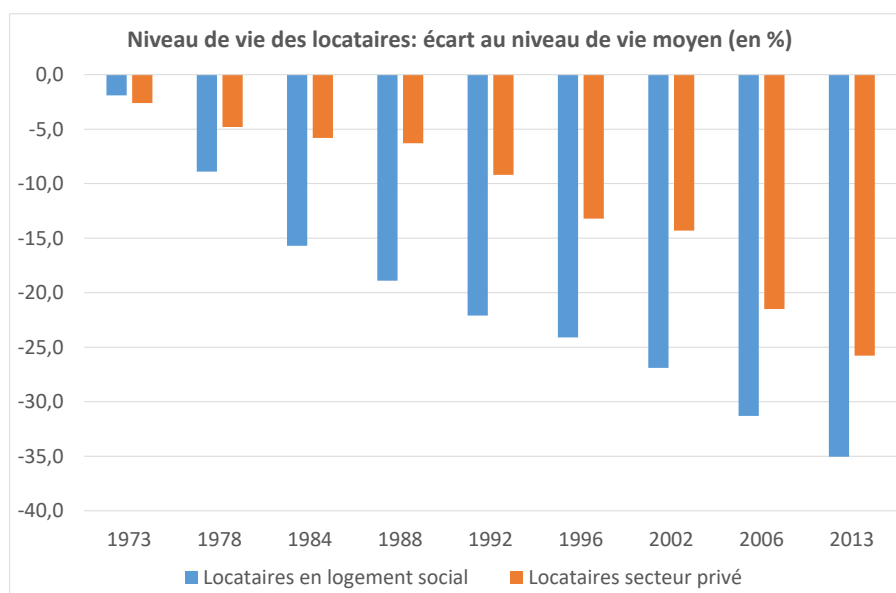


Source : INSEE, Comptes du logement

8 - Paupérisation des locataires et hausse des taux d'effort

Depuis plusieurs décennies, les revenus des locataires ont augmenté bien moins vite que la moyenne. Par rapport au niveau de vie moyen, le niveau de vie des locataires était en 2013 inférieur de 26% (parc privé) à 35% (parc social) au niveau de vie moyen (graphique 14). L'écart était quasi inexistant au début des années 1970. Dans les années 1980, c'est surtout pour les locataires en parc social que la situation s'est dégradée. Par la suite, la situation s'est également fortement détériorée pour les locataires en parc privé.

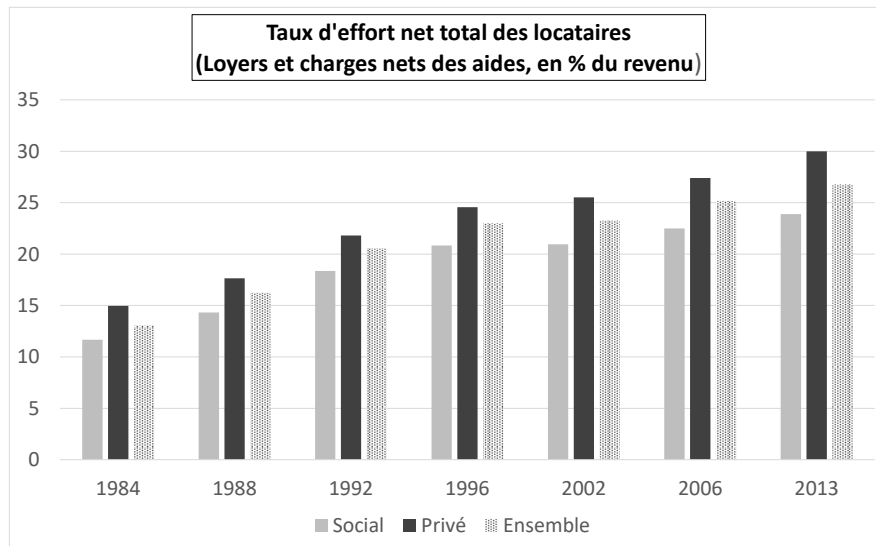
Graphique 14



Source : ENL

Avec un écart croissant entre la dépense de logement et le revenu des locataires, le taux d'effort des locataires n'a cessé d'augmenter (graphique 15). **Entre 1984 et 2013, le taux d'effort a été multiplié par 2, dans le secteur privé comme dans le logement social.**

Graphique 15



Source : ENL

Depuis 2013, on ne dispose pas de mesure du taux d'effort à partir de l'Enquête logement. La dernière enquête a porté sur l'année 2020 mais, jusqu'à présent, seules quelques données qualitatives sur les conditions de logement des ménages ont été publiées dans une courte note parue en 2022. Alors que la crise du logement ne cesse de s'approfondir depuis une dizaine d'années, **l'enquête Logement, qui a été un des piliers du système statistique depuis un demi-siècle, ne fournit plus ces informations essentielles sur les conditions financières de logement des ménages.**

Il faut se tourner vers les données publiées par Eurostat à partir de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) pour avoir des informations plus récentes. Ces données ne sont pas comparables à celles des enquêtes Logement et elles ont moins détaillées et moins précises. Elles montrent néanmoins que la pression du logement cher à continuer à s'accroître pour les ménages locataires, notamment depuis 2017.

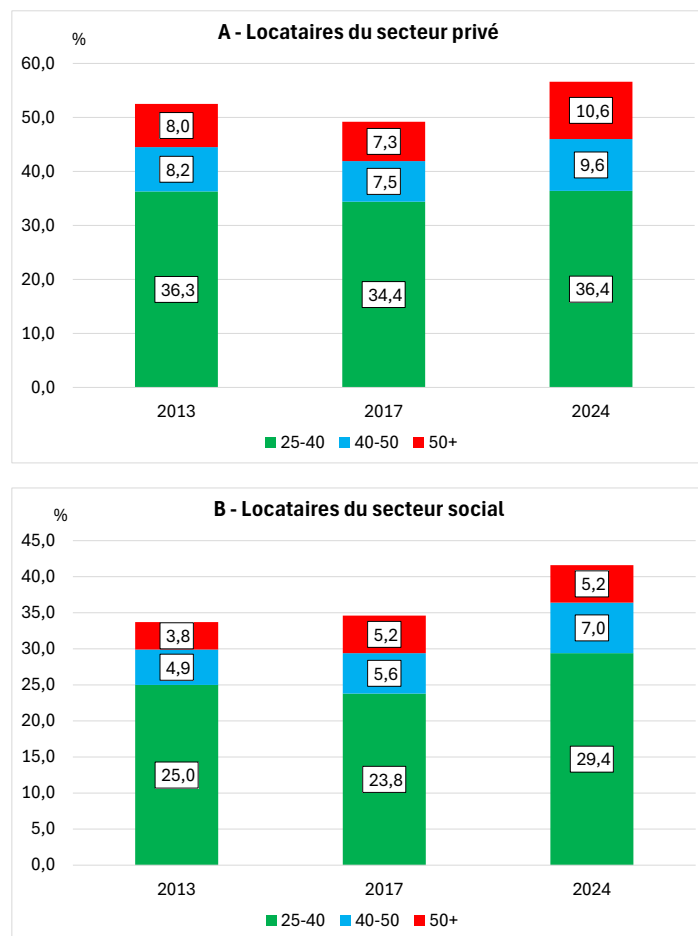
Un premier indicateur est le taux d'effort médian. Pour les ménages pauvres, le taux d'effort était ainsi en 2024 2,5 fois supérieur à celui des autres ménages alors que ce ratio était inférieur à 2 en 2017 (1,94). C'est surtout sur les ménages pauvres que la crise du logement fait le plus durement sentir ses effets.

La même source fournit également la distribution des taux d'effort selon le statut d'occupation des logements, en distinguant les locataires du secteur privé et les locataires du secteur social (graphiques 16-A et 16-B). On constate que, pour les locataires du secteur privé, la proportion de ménages en « surcharge financière », c'est-à-dire dont le taux d'effort net est supérieur à 25%, est passée de 49,2% en 2017 à 56,6% (+ 7,4 points). Cette hausse s'est concentrée sur les ménages avec une très forte surcharge financière liée au logement, c'est-à-dire sur les ménages dont le taux d'effort est compris entre 40% et 50% (+2,1 points) et surtout sur les ménages dont le taux d'effort dépasse 50% (+3,3 points).

Un phénomène analogue s'observe pour les locataires du secteur social où la proportion de ménages avec un taux d'effort supérieur à 25% a augmenté de 7 points. A la différence du secteur privé, cette hausse a essentiellement concerné les ménages avec un taux d'effort compris entre 25% et 40%.

Graphique 16

Distribution des taux d'effort des ménages locataires



Source : Eurostat - Champ : Ménages dont le taux d'effort net dépasse 25%

Lecture : Pour 10,6% des locataires du secteur privé, le taux d'effort dépassait 50% en 2024 ; ce pourcentage était de 7,3% en 2017.

La paupérisation des locataires s'est donc très nettement approfondie depuis une dizaine d'années et ce phénomène s'est accentué avec les coupes claires apportées aux aides au logement.

9 – Plus de 30 000 expulsions en 2025

Les expulsions locatives forcées, c'est-à-dire effectuées avec le concours de la force publique, sont reparties à la hausse, après « la pause COVID » observées en 2020 et 2021. Elles ont atteint en 2025 un niveau record : 30 502 expulsions selon un récent communiqué des Commissaires de justice. La hausse des impayés est la conséquence de l'augmentation des loyers et du coût de la vie, de la baisse des APL, de la paupérisation des locataires et de la loi Kasbarian-Bergé. Celle-ci a pour objectif d'accélérer les expulsions en vue de limiter les pertes de loyer des bailleurs et des investisseurs.

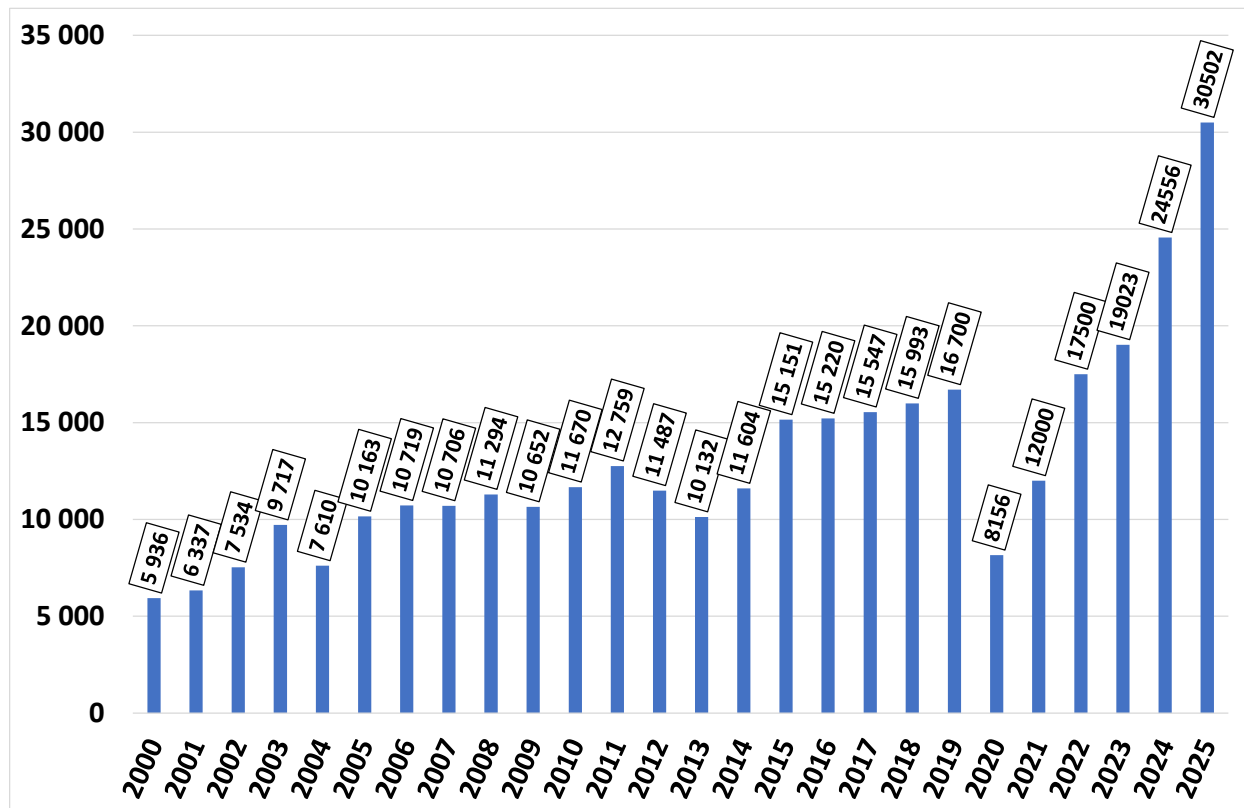
L'expulsion forcée est l'étape ultime de la procédure d'expulsion pour les locataires qui refusent de subir le sort des sans-abri. En effet, les locataires quittent leur logement au fil de la procédure : 130 500 jugements définitifs d'expulsion ont été rendus en 2019, là aussi, un niveau historique

En infligeant une amende pénale, de 7500€ aux locataires se maintenant dans leur logement à l'issue des délais de procédure, la loi Kasbarian-Bergé vise à pousser les locataires en difficulté à s'auto-expulser, et réduire ainsi le nombre d'interventions de police.

On notera que l'État expulse aussi les prioritaires DALO, au lieu de les reloger comme le prévoit la loi.

Graphique 17

Expulsions forcées de 2000 à 2025 (en milliers)



Source : Ministère de la justice

10 – Les réponses à la crise du logement cher :

Résoudre la crise du logement, malgré sa gravité, et loger l'ensemble de la population décemment de manière stable et à un prix qui ne dépasse pas 20% des revenus, est encore possible, notre histoire contemporaine la démontré.

En 1973, selon l'INSEE, les locataires consacraient 10% de leur revenus au loyer, sur l'ensemble du pays, et 12% à Paris.

Il faut avoir le courage de prendre les mesures immédiates et vigoureuses revendiquées par la plate-forme logement pour touTEs. Pour compenser la perte de recettes fiscales et financer les services publics, il faut aller chercher l'argent là où il se trouve, auprès des 1% les plus riches.

Mesures concrètes :

- Retrait des lois et mesures attaquant le droit au logement pour touTEs : loi CHOC, loi Kasbarian-Bergé, fin des APL étudiants étrangers, permis de louer des passoires !
- Arrêt des expulsions et relogement préalable des personnes menacées d'expulsion !
- Baisse des loyers et des charges, hausse des APL !
- Réalisation massive de HLM à bas loyer, arrêt des démolitions et ventes de HLM !
- Réquisition des immeubles vacants, appartenant à des multi-propriétaires !
- Application et amélioration des lois qui protègent les locataires, les mal-logés et les sans-logis, dont DALO, encadrement des loyers, gel des loyers à la relocation ...
- Pour les résidents de foyers et de CROUS même droits que les locataires !
- Arrêt des aides publiques aux logements chers et à la spéculation !